



Le Cercle des Artistes de la vallée des Baux

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Numéro SIREN 833 348 881

Le Cercle des Artistes de la vallée des Baux est une association à but non lucratif.

Pour chaque exposition, nous faisons imprimer des flyers, des affiches, un catalogue, une banderole, nous finançons une assurance et nous avons éventuellement un loyer... et nous assurons également un vernissage.

Afin de couvrir ces frais, nous avons comme seule recette les droits d'inscription annuels, et nous essayons de trouver des sponsors publicitaires.

Nous demandons ainsi pour chaque exposition un droit d'accrochage afin que ces montants participent au financement de nos dépenses de promotion.

Le barème 2019 des expositions à la Maison du Parc Naturel Régional des Alpilles de Saint-Rémy-de-Provence est de 12 € par quinzaine pour chaque artiste pour ses œuvres exposées.

Ce droit d'accrochage doit nous permettre d'être en équilibre financièrement. Il est donc réajustable pour chaque exposition.

Le paiement se fera au moment de l'accrochage, de préférence par carte bleue.

Merci de votre compréhension.

Henri KAUFMAN

Dominique LEFEBVRE